

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**Année 2026
Séance du 04 Mars**

N° 16

**Objet : Demande d'aides
financières – Réalisation des
travaux de protection de la
ressource de Villaudemard –
Selonnet**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-six et le quatre du mois de Mars à quatorze heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-cinq du mois de février, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie (excepté rapport n° 27), BENOIT Gérard, BERNARDINI Patrick, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DE SOUZA Benoit, DECROIX Hugo (excepté rapport n°11 et rapports n° 15 à 18), DEORSOLA Jean Paul, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie (excepté rapport n° 33), ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, ISOARD Christian, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude (excepté rapport n° 30), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n°29), REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SAVORNIN Béatrice, SEJOURNE Daniel, SERY Marie-José, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VANNI Nathalie, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU-HAYER Italo

Etaient suppléés :

BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland

Etaient représentés :

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU-HAYER Italo
BOGHOSIAN Alex a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
BONNAFOUX Jeanine a donné pouvoir à DOMINICI Pascale
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir TOUSSAINT Carole
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
SANCHEZ Pierre Bernard, a donné pouvoir à SOLTANI Boulares
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia

Etaient excusés :

AILLAUD Jean-Pierre, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, BONZI Maryse, CHALVET Gilles, COMTE Jean-Paul, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, HONNORAT Michèle, JOUVES Marc, LAQUET Laura, MOULARD Damien, PARIS Mireille, REBOUL Childéric, RISSO Gilbert, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle,

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2026

Application agréée E-legalite.com

Monsieur BAILLE Denis, rapporteur, expose ce qui suit :

La protection de la ressource en eau est une priorité pour la production d'eau potable. Contre les pollutions locales, ponctuelles et accidentelles, la réglementation instaure ainsi des périmètres de protection autour des captages d'eau (article L. 1321-2 du code de la santé publique).

Conformément à cette réglementation, le captage du hameau de Villaudemard (Selonnet) dispose d'un arrêté préfectoral portant Déclaration d'Utilité Publique les travaux de prélèvement et de dérivation des eaux et de l'instauration des périmètres de protection (n°2010-557).

L'article 15 de cet arrêté définit les travaux et aménagement à réaliser. Il comprend notamment la pose d'une clôture autour du périmètre de protection immédiate. Les travaux projetés consistent donc au renouvellement de la clôture historique sur le tracé défini par l'Hydrogéologue Agréé conformément aux conditions techniques définies dans l'arrêté.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 44 000 € HT.

Dans ce cadre, Provence Alpes Agglomération sollicite le Département des Alpes-de-Haute-Provence ainsi que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant
Clôture	40 000 €	Subvention AERMC	50%	22 000 €
Divers et imprévus	4 000 €	Subvention CD04	20%	8 800 €
		Auto-financement	30%	13 200 €
TOTAL	44 000 €	TOTAL	100%	44 000 €

Le conseil d'exploitation des régies Eau et Assainissement a donné un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport lors de sa séance du 05 février 2026.

Il est proposé :

- D'approuver l'opération ;
- D'attester de la libre disposition des terrains ;
- D'approuver le plan de financement ;
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à solliciter les subventions auprès des financeurs, et à engager toutes les démarches afférentes à cette décision ;
- De veiller à la réalisation de cette opération selon le principe de la charte qualité des réseaux d'eau potable.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO

PUBLIE LE :

11 MARS 2026



Le secrétaire de séance,

Michel BLANC



REÇU EN PREFECTURE

le 10/03/2026

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 10/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20260304-16_04032026